



COMMUNIQUÉ

Règle Maltraitance

À la suite d'événements survenus ces derniers jours, nous tenons à vous rappeler que Hockey Canada a mis en place une politique soutenue à donner l'exemple en matière de sécurité et d'inclusion. Pour ce faire, une mise à jour des règles de jeu a été effectuée pour insister sur la reconnaissance et le signalement de la maltraitance.

Cette règle permettra à limiter le nombre d'incidents qui se produisent sur la glace et ailleurs et mènera à une pratique de notre sport exempte de mauvais traitements, de discrimination, de racisme et de toutes formes de maltraitance pour les joueurs de tous âges. La nouvelle règle et son système de signalement visent notamment la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou un handicap.

À cet effet une nouvelle section soit la section 11 sur la maltraitance a été ajoutée dans les règles de jeu de Hockey [Canada Règles de jeu Hockey Canada](#). Celle-ci fournit des directives sur la sévérité des punitions à imposer en fonction de la gravité des comportements inappropriés des joueurs et/ou officiels d'équipe. Pour certaines infractions des suspensions indéfinies allant jusqu'à la tenue d'une audience pourraient être attribuées. Nous vous invitons à la consulter et la partager.

Les membres et le personnel de Hockey Côte-Nord ne tolèrent aucune forme de maltraitance que ce soit. Des suspensions et/ou conséquences sévères seront imposées aux personnes qui utilisent des propos et/ou comportements inappropriés envers un joueur, un entraîneur, un officiel ou un bénévole.

Bien vouloir transmettre ce communiqué à toutes vos équipes.

Nancy Othot, registraire régionale, HCN

Jean-Philippe Simard, coordonnateur régional, HCN